



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	23
Votants par procuration	6
Absents	6
Total des votes	29

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux septembre, à 19h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 16 septembre 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Vanessa DUVAL à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Isabel JEAMMET à M. Richard DUCLOS, Mme Sonia QUESNEY à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Mauricette ROSA, M. Sébastien ANFRAY à M. Christian BOISSY, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Florence MOUCHEL

ELUS ABSENTS :

Mme Myriam VANNIER, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurette MONLON

N°DEL_0062_2025 ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Dans le but d'apurer la comptabilité, le Comptable public a dressé l'état des créances irrécouvrables, dont il sollicite l'admission en non-valeur, et des créances éteintes.

Le recouvrement de certains produits au profit du budget principal de la commune n'a pu être obtenu pour des causes diverses. Les états sont tenus à disposition au service financiers.

Le montant des créances irrécouvrables s'élève à 4 367,60 €.

Il est demandé de bien vouloir décider l'ordonnancement au profit du Comptable public des sommes admises en non-valeur qui seront imputées sur les crédits ouverts au budget aux imputations suivantes :

- article 6541 : 4 347,60 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDÉRANT que le Comptable public a fait savoir aux services de la Commune les produits non-recouvrés pour causes diverses ,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **DE DÉCIDER** d'admettre en non-valeur les titres pour un montant de 4 347,60 € au compte 6541.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant de signer tout document s'y référant.

Le secrétaire de séance



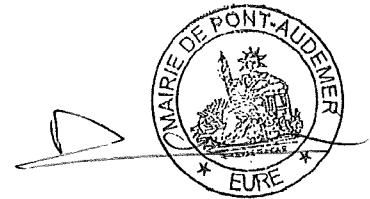
Laurette MONLON

Pont-Audemer, le 22 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS